

## Compte rendu de séance

### Séance du 04 avril 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 04 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

**Présents :** M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, Mme MARTIN Bernadette, M. LETORT Yoann, Mme BASLE Marie-Pierre, Mme LERAY Stéphanie, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, M. LATREILLE David, Mme GATEL Carole, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. MARION Bertrand.

**Absents Excusés :**

- Mr LEBRETON David : procuration à Mme BASLÉ Marie-Pierre.
- M. DAVENEL Dominique.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 27/03/2017

**Date d'affichage :** 06/04/2017

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Monique GUILLEUX

**Objet(s) des délibérations**

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- ➔ Délibération : Devis éclairage public « Rue des Coteaux, du Verger et des Pruniers ».
- ➔ Délibération : Devis Sabaa informatique.
- ➔ Délibération : DETR : délibération approuvant le projet de construction d'un restaurant scolaire municipal et validant le plan de financement.
- ➔ Délibération : Délibération sollicitant le fonds de concours de Vitré Communauté par la construction du restaurant scolaire municipal.

### **SOMMAIRE**

- ➔ Délibération : Vote des Budgets Primitifs 2017.
- ➔ Délibération : Vote des taux d'imposition 2017.
- ➔ Délibération : Convention pour la création d'un service commun « Assistante technique en gestion de voirie » avec Vitré Communauté.
- ➔ Délibération : Revalorisation des indices pour indemnités des élus à compter du 01/01/2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les budgets primitifs 2017 ont été présentés et s'équilibrent comme suit :

### **Budget principal :**

**En section de fonctionnement : 1 207 746.23€**

Les principales dépenses sont à caractères générales :

- ⇒ Chapitre 011 (eau, électricité, entretien voies et réseaux, bâtiments, petits équipements ....) pour **2 28100.00 €**
- ⇒ Chapitre 012 (charges du personnel) pour **180 900.00 €**
- ⇒ Chapitre 65 (autres charges de gestion courante + participation à d'autres organismes...) pour **219 300.00 €**
- ⇒ Chapitre 66 (charges financières) pour **15 000.00€**
- ⇒ Chapitre 68 (dotations aux amortissements) pour **32 000.00 €**

**En section d'investissement : 1 329 140.80€**

- ⇒ Les restes à réaliser des opérations existantes ont été reportés pour **690 535.00 €**.

Les postes les plus importants sont : la réserve foncière, l'aménagement du bourg, la Zac de la Touche, et la construction du restaurant scolaire.

### **Budgets annexes :**

#### **Budget commerces**

**En section de fonctionnement,** il s'équilibre à **33 953.54 €** (excédent de fonctionnement reporté 25678.54€ au compte 002)

**En section d'investissement,** il s'équilibre à 24 796.5 6€ (excédent d'investissement reporté 24796.56€ au compte 002)

#### **Budget La Morandière**

**En section de fonctionnement,** il s'équilibre à 218 225.12 € (excédent de fonctionnement reporté à 40 123.51 au compte 002)

**En section d'investissement,** il s'équilibre à 495 521.79 € (déficit d'investissement reporté à 217 425.18€ au compte 001)

#### **Budget ZAC la Huberderie**

**En section de fonctionnement,** il s'équilibre à 1 818 656.71 € (excédent de fonctionnement reporté à 1 229 916€ au compte 002)

**En section d'investissement,** il s'équilibre à 441 225.02 € (déficit d'investissement reporté à 423 014.31€ au compte 001)

#### **Budget assainissement**

**En section de fonctionnement,** il s'équilibre à 235 611.11 € (excédent de fonctionnement reporté à 7661.11€ au compte 002)

**En section d'investissement,** il s'équilibre à 84 811.65 € (excédent d'investissement reporté à 68 901.65 € au compte 002)

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les budgets primitifs 2017 « principal et budgets annexes »***

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 et constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de **433 840.23 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter **40 0000.00 €** au compte **1068** en recette d'investissement, d'octroyer le solde soit **33 840.23 €** au compte **002 "résultat de fonctionnement reporté"** et de reporter l'excédent d'investissement au compte **002 pour 436 831.16 €**.

## Réf : 2017-04-21 – Vote des taux d'imposition 2017

M. Xavier GAUDIN, Adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que la Commission finances s'est réunie le 20 mars 2017. Suite à cette réunion, la Commission propose d'augmenter de 1% les 3 taux :

### **Rappel des taux actuels :**

Taxe d'habitation : 12.99%

Taxe foncier (bâti) : 12.90%

Taxe foncier (non bâti) : 38.12%

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à la majorité par 13 voix pour et 1 contre d'augmenter les taux d'imposition de 1%, à savoir :**

Taxe d'habitation : **13.11%**

Taxe foncière (bâti) : **13.02%**

Taxe foncière (non bâti) : **38.50%**

## Réf : 2017-04-22 – SDE : Rénovation de l'éclairage public rue des Coteaux, du Verger et des Pruniers

M. le Maire présente l'étude détaillée et le calcul prévisionnel de notre participation pour les travaux de rénovation de l'éclairage public "Rue des Coteaux, du Verger et des Pruniers.

Le montant à notre charge s'élève à 7 412.00 €. Ce montant est susceptible d'être réajusté aux conditions en vigueur à la date à laquelle le dossier aura été financé par le SDE.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis pour un montant à notre charge de 7 412.00 €.**

## Réf : 2017-04-23 – Revalorisation des indices pour indemnités élus à compter du 01/01/2017.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximum des indemnités de fonction connaît une évolution pour 2 raisons :

- ⇒ L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022. Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017).
- ⇒ La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017 (décret N° 2016-670 du 25/ mai 2016).

**Après la présentation et explication des modifications que cela peut apporter, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'augmentation de l'indice brut et la majoration du point.**

**Réf : 2017-04-24 – Délibération sollicitant le fonds de concours à Vitré  
Communauté dans le cadre de la construction du restaurant scolaire municipal**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du financement de la construction du restaurant scolaire municipal qui devrait commencer courant fin d'année 2017, une subvention peut être versée par Vitré communauté dans le cadre du fonds de concours 2014-2020. L'enveloppe pour la Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'élève à 133 000.00 euros.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour solliciter Vitré Communauté pour l'octroi de cette subvention.**

**Réf : 2017-04-25 – Délibération approuvant le projet de construction du restaurant scolaire municipal et validant le plan de financement**

M. le Maire rappelle qu'un dossier a été déposé à la Sous-Préfecture pour solliciter une subvention DETR concernant la construction du restaurant scolaire municipal. Des pièces complémentaires ont été demandées. A Savoir :

Une nouvelle délibération approuvant le projet ainsi que le plan de financement en précisant les dépenses éligibles.

Monsieur le Maire donne lecture des montants :

<u>En dépenses</u> :	Honoraires de maîtrise d'oeuvre :	55 536.94 € H.T.
	Travaux éligibles "exclus VRD" :	393 938.20 € H.T.
	<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>449 475.14 € H.T.</b>

<u>En recettes</u> :	DETR attendue :	179 790.05 € H.T.
	Vitré communauté (fonds de concours	133 000.00 € H.T.
	Fonds propre	136 685.09 € H.T.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour approuver le projet et valider le plan de financement ci-dessus.**

**Réf : 2017-04-26 – Devis SABAA Informatique**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SABAA Informatique a dû intervenir sur les postes informatiques suite à une série d'incidents sur les boîtes mail de la Mairie qui ont engendrés des pertes de documents, des informations non reçues et des envois perdus.

Pour résoudre ces problèmes, Sabaa préconise la mise en place d'un Pack Office 2016 (actuellement Pack Office 2010).

Le devis s'élève à **267.00 € H.T. (320.40 € T.T.C.)**.

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SABAA d'un montant de 267.00 € H.T.**

**Convention pour la création du service commun « Assistance technique en gestion de voirie avec Vitré Communauté.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a validé le 20 janvier 2017 le schéma de mutualisation des services du territoire de Vitré Communauté et parmi ces services communs figure L'«Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en gestion de voirie ». Ce service commun permet d'accompagner tout au long de l'année la Commune pour les travaux relatifs à la voirie et sa signalisation (suivi, conseils, aide à la mise en œuvre).

**Après concertation, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer pour l'instant à cette convention et garde sa compétence dans ce domaine.**

## QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Réunion Commission « Appel d'offres » le 05/04/2017 à 20h30 pour le choix du maître d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire municipal.
- ⇒ Réunion Commission « Voirie » le 19/04/2017 à 20h30.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le 24/04/2017 à 20h30**